

68. XVI, 2e paragraphe p 86

"Mais il est facile de répondre à cette objection pour peu que l'on considère l'état de nature, car il est, par nature et dans le temps, antérieur à la religion."

69. XVI, Bas p 68

" Il suit de là que le droit et l'institution de la nature, sous lesquels tous naissent et vivent la plus grande partie de leur existence, ne prohibent rien sinon ce que personne ne désire et ne peut..."

70. 2e paragraphe p 74

"Mais il en faut de beaucoup que tous se laissent aisément conduire sous la seule conduite de la raison ; chacun se laisse entraîner par son plaisir et le plus souvent l'avarice, la gloire, l'envie, la haine, etc., occupent l'âme de telle sorte que la raison n'y a plus aucune place."

71. XVIII, fin 2e paragraphe p 148

"... il arriva par là que la religion dégénéra en une superstition funeste et que le sens vrai et l'interprétation des lois se corrompirent."

72. Fin 1er paragraphe p 149

"Et ses accusations se poursuivent : ils interprètent les lois selon leur bon plaisir, n'ont nul égard à Dieu, mais seulement aux personnes. "

73. Préface, 2e paragraphe p 51

"Il n'y a donc pas à s'étonner si rien n'est demeuré de la religion même, sauf le culte extérieur, plus semblable à une adulation qu'à une adoration de Dieu par le vulgaire, et si la foi ne consiste plus qu'en crédulité et préjugés."

74. XVIII, bas p 149

"Il vaut la peine d'observer que les prophètes, c'est-à-dire de simples particuliers, par la liberté qu'ils prirent d'avertir, d'invectiver et de couvrir d'opprobre, irritèrent les hommes plus qu'ils ne les corrigèrent ; tandis

qu'avertis ou châtiés par les rois, ces mêmes hommes étaient faciles à fléchir."

75. Préface, 2e paragraphe p 47

"Mais le grand secret du régime monarchique et son intérêt majeur est de tromper les hommes et de colorer du nom de religion la crainte qui doit les maîtriser."

76. Fin 1er paragraphe p 48

"Si tel était le droit public que "seuls les actes pussent être poursuivis, les paroles n'étant jamais punies", de semblables séditions ne pourraient se parer d'une apparence de droit, et les controverses ne se tourneraient pas en séditions."

77. Préface, haut p 59

"Ma conclusion est enfin que pour maintenir ce droit le mieux possible et assurer la sûreté de l'État, il faut laisser chacun libre de penser ce qu'il voudra et de dire ce qu'il pense. "

78. Fin 1er paragraphe p 58

"Comme personne cependant ne peut être privé du pouvoir de se défendre au point qu'il cesse d'être un homme, j'en conclus que nul ne peut être entièrement privé de son droit naturel, et que les sujets conservent, comme par un droit de nature, certaines franchises qui ne peuvent être ravies sans grand danger pour l'État et qui, ou bien leur sont accordées tacitement, ou bien sont stipulées avec ceux qui commandent."

79. XX, 3e paragraphe p 200

"Combien de schismes enfin sont nés dans l'Église surtout de ce que les magistrats ont voulu mettre fin par des lois aux controverses des docteurs !"